

Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport. Volet sport : baisse des licenciés et des cotisations

Objectif

Atténuer les effets de la crise sur les associations sportives aveyronnaises et favoriser leur reprise d'activité, notamment pour les publics jeunes.

Bénéficiaires

Associations sportives aveyronnaises disposant de jeunes.

Conditions d'éligibilité

- Etre une association sportive agréée et déclarée, dont le siège social est en Aveyron
- Disposer de jeunes (moins de 18 ans) dans le club
- Disposer de créneaux de pratique pour les jeunes, encadrés par un éducateur sportif bénévole et/ou professionnel
- Présenter une baisse globale de licenciés du club, entre la saison sportive 2020-2021 et la dernière saison 2019-2020 (pour les clubs fonctionnant sur année civile, les saisons de référence seront 2019 et 2020)
- Présenter une baisse du montant des cotisations pour la saison en cours, par rapport au bilan de la saison précédente.

Seront également pris en compte les éléments suivants :

- La présence de salarié(s) dans l'association
- L'état de la trésorerie de l'association

Modalités d'intervention

Les montants d'aide seront définis en fonction des manques à gagner sur les cotisations et des difficultés identifiées lors de l'instruction des dossiers.

Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier

Les associations doivent déposer leur demande avant le 31 mai 2021.

Les demandes doivent s'effectuer en renseignant le questionnaire en ligne disponible sur le site internet du Conseil Départemental.